



Rouyn-Noranda, le 1^{er} août 2022

**Les Politiques administratives du diocèse
Entre en vigueur aujourd'hui le 1^{er} août 2022**

Aux diocésains et aux diocésaines

Mesdames,
Messieurs,

C'est aujourd'hui le 1^{er} août 2022 qu'entre en vigueur **les Politiques administratives du diocèse de Rouyn-Noranda** qui remplacent l'Ordonnance sur les traitements et tarifs du diocèse de Rouyn-Noranda.

Le **Tableau synthèse des tarifs et de la rémunération des diverses célébrations** vous indiquera les nouveaux tarifs et les nouvelles rémunérations. Ce tableau se trouve à la fin du document sur les Politiques administratives ou sur le carton qui vous a été envoyé au mois de mai.

Vous remarquerez une hausse significative des tarifs. Je crois que vous comprendrez que cela est très justifiable car aucun ajustement aux coûts de la vie n'a été fait depuis plusieurs années. On le fera désormais plus régulièrement.

Les Politiques administratives du diocèse sont déposées sur le **site web** du diocèse dans la section DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE. Vous pourrez donc vous y référer en tout temps.

Les prêtres, les diacres, les secrétaires de paroisse, les présidentes et les présidents de fabrique ont reçu toute la documentation au début du mois de mai. Je rappelle à ces derniers de mettre à jour leur cartable blanc « Guide des administrateurs de fabrique ». La lettre accompagnant les Politiques administratives leur indiquait la marche à suivre.

Madeleine Dumas, p.c.o.

Sr Madeleine Dumas, s.c.o.
Chancelière